



## COMPTE-RENDU **Conseil de quartier**

Jeudi 2 décembre 2021, à 18h30

Salle Saint-Augustin, place de l'église Saint-Augustin



Etaient présents :

- 86 personnes
- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Dominique Bouisson, Maire-adjoint du quartier de Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux.
- Camille Choplin, Adjointe au maire chargé de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Amine Smihi, Adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, la sécurité et la prévention
- Pascale Bousquet-Pitt, Maire-adjointe du quartier de Caudéran
- Laurent Guillemin, Adjoint au maire en charge de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles
- Mathieu Hazouard, Adjoint au maire en charge des Sports et des relations avec les associations et les clubs sportifs
- Patrick Papadato, Conseiller municipal délégué pour la voirie, la propreté et l'accessibilité
- Marie-Julie Poulat, Conseillère municipale déléguée pour la participation, l'engagement citoyen et les relations avec les instances de concertation et les quartiers
- Jean-BaptisteThony, Conseiller municipal délégué en charge de l'économie circulaire, du zéro déchet et de la monnaie locale
- Géraldine Amouroux, Conseillère Départementale de la Gironde, Conseillère Municipale
- Gérald Carmona, Conseiller Départemental de la Gironde, Conseiller Municipal.
- Béatrice Sabouret, Conseillère Municipale
- Pôle Territorial et Direction de la Mobilité, Bordeaux Métropole.
- Mairie de quartier, Direction de la Proximité et des relations avec la population, Direction de la Communication et Mission Démocratie Permanente, Ville de Bordeaux.

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien : [Quartier Saint-Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux de Bordeaux - Accueil | Facebook](#)

## I - Mot de Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux (4mn11)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil de quartier qui permet enfin de se retrouver après les réunions en distanciel imposées par la crise, bien que les conditions sanitaires imposent une limitation de la jauge de la salle.

Il remercie Dominique Bouisson, pour son accueil et son engagement au quotidien pour défendre les intérêts du quartier. Il remercie également les élus et les services qui interviendront au cours des échanges, et particulièrement la toute nouvelle mission démocratie permanente ainsi que les équipes de la Mairie de quartier.

Avant de dérouler l'ordre du jour de ce conseil, Pierre Hurmic tient à rendre compte devant les habitants des orientations importantes de la politique municipale : le programme « pour une Ville apaisée » et les assises de la démocratie permanente. En préambule, il se permet une incise sur les problématiques de stationnement qui, il en est pleinement conscient, préoccupent beaucoup les habitants du quartier.

### Le stationnement réglementé

Il indique qu'à l'initiative de la municipalité, une consultation sur le scénario d'un passage au stationnement réglementé a été lancée via l'envoi d'un questionnaire dans chaque foyer des zones concernées afin de recueillir l'avis des riverains. Seuls les boulevards et de petits secteurs situés à proximité immédiate des Boulevards sont concernés. Les résultats de cette consultation seront livrés dans quelques semaines. Aucune décision n'est arrêtée à ce stade. La municipalité ne passera pas en force si une majorité se prononce contre le stationnement réglementé. Pierre Hurmic réaffirme qu'une solution doit être trouvée face à la saturation des trottoirs et que les comportements de mobilité en raison des enjeux climatiques doivent changer.

### La Ville apaisée

L'objectif est d'apaiser l'espace public et de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle. C'est pourquoi :

- La Ville cherche à résorber les discontinuités cyclables et sécuriser la place du vélo.
- La Ville a lancé l'opération « Ma rue respire » chaque premier dimanche du mois pour réserver des zones aux circulations non polluantes : vélo, roller, trottinette, skateboard, piétons, usagers des transports en commun...
- La Ville sécurise également l'abord des écoles avec « la rue aux enfants », comme devant les écoles Flornoy et Béchade.
- S'y ajoutent maintenant les espaces sans tabac, là aussi aux abords des écoles
- La Ville multiplie les stations d'auto-partage notamment pour aider les ménages qui souhaitent se séparer de leur 2ème voiture

### La démocratie permanente

De mai à début novembre 2021, la municipalité a organisé les Assises de la démocratie permanente. Avant même celles-ci, deux décisions importantes avaient été prises :

- La création d'une « mission démocratie permanente » afin que la politique ne soit pas être l'art d'empêcher les citoyens de se mêler de ce qui les regarde.
- C'est l'objet de la deuxième décision : ces derniers mois ont permis d'organiser une tournée du « Parlement mobile » dans les 8 quartiers de Bordeaux, une tournée qui sera appelée à se renouveler chaque année pour « aller vers » les citoyens et permettre l'expression et la prise en compte de la parole de toutes et tous.

Pour donner une suite concrète à ces assises, la finalisation de la rédaction du « contrat démocratique » de Bordeaux est en cours. Il unira les habitants, les élus et les agents de la Ville. Il sera adopté en février prochain en conseil municipal et sera évalué et approfondi tout au long de la durée du mandat.

Pierre Hurmic remercie les riverains de leur attention et cède la parole à Dominique Bouisson pour la suite de ce Conseil de quartier.

## II - Introduction Dominique Bouisson, Maire-adjoint du quartier (15mn47)

Dominique Bouisson remercie les participants. Il regrette le nombre limité de places en présentiel en raison de la situation sanitaire actuelle mais indique qu'il est possible de suivre ce Conseil de quartier, en direct, via la page Facebook du quartier.

Concernant l'actualité du quartier, la mairie a été alerté que l'immeuble situé au 8 de la rue Jean Burguet présentait des risques d'effondrement. Les personnes de l'immeuble et des 2 immeubles adjacents (n° 6-10) ont été évacuées et prises en charge immédiatement par le service du CCAS. L'immeuble a été examiné. Il présentait des fissures très préoccupantes. Les causes qui ont provoqué le risque de sinistre ne sont pas connues à l'heure actuelle. Les investigations techniques vont se poursuivre. Toutefois, par précaution, un arrêté de péril imminent a été pris. Les occupants de l'immeuble n° 10 ont quant à eux pu réintégrer leurs logements dès le lendemain.

Après une rapide présentation de l'ordre du jour, Dominique Bouisson invite Camille Choplin, adjointe au maire en charge de la démocratie permanente à présenter la synthèse de ses travaux et la façon dont est envisagé la participation des citoyens du quartier dans la décision politique.

## III - La démocratie permanente

Camille Choplin, adjointe au maire chargée de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective présente l'objectif de démocratie permanente poursuivi par la municipalité.

Afin de construire un contrat démocratique partagé par tous, la ville a organisé cet été les assises de la démocratie permanente en proposant plusieurs dispositifs qui ont permis de rencontrer plus de 3000 contributeurs :

- 3 questionnaires en ligne
- 3 web conférences
- 3 ateliers de co-construction du contrat démocratique
- Des entretiens individuels avec des citoyens engagés
- Des rencontres avec des associations, des services de la ville, des élu.e.s du conseil municipal dans sa pluralité
- Une tournée du Parlement mobile dans les 8 quartiers

Le parlement mobile a été installé sur la place de l'église le jeudi 2 septembre dernier, afin d'aller à la rencontre des habitants du quartier et de recueillir leur parole. Cette agora en bois mobile, a été animée toute la journée et a permis aux habitants présents à la fois d'imaginer leur quartier rêvé mais aussi d'échanger avec les élus présents. De nombreuses propositions ont été recueillies :



VOS IDEES POUR LA  
DEMOCRATIE PERMANENTE

« Mettre en place des ateliers intergénérationnels »  
« Crée des espaces d'échanges autour de l'écologie »  
« Impliquer les enfants dans les actions du quartier »  
« Crée une mairie mobile pour offrir un contact entre institutions et habitants »  
« Favoriser les rencontres entre les habitants du quartier »  
« Développer les budgets participatifs »  
« Représenter des être vivants hors humains dans les conseils de quartier »  
« Végétalisation plus importante du quartier »  
« Aménager des espaces de vie pour favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants et les élus »



LE PARLEMENT MOBILE  
PLACE DE L'EGLISE SAINT-AUGUSTIN

Jeudi 2 septembre 2021



352 personnes présentes tout au long de la journée



## **Echanges :**

Question : Vous parlez de citoyens engagés. Qui sont-ils ?

Camille Choplin : Il s'agissait d'anciens membres des commissions permanentes pour moitié tirés au sort et pour moitié désignés par le maire-adjoint du quartier. Ils avaient un rôle consultatif et actif dans la vie du quartier. Nous avons recueilli leur vision. Ce modèle ne sera pas reconduit. Un nouveau format d'engagement citoyen va être proposé, plus ouvert, permettant à tous de s'exprimer. La volonté politique est de valoriser les initiatives citoyennes et faire en sorte d'aider les personnes porteuses d'idées pour leur quartier à les faire émerger. A cet effet, de nouveaux espaces vont être ouverts et un budget alloué pour permettre la concrétisation de ces projets.

Question : Les associations représentent-elles des citoyens engagés ?

Camille Choplin : Oui, naturellement.

Question : Le parlement mobile est un dispositif plutôt bien et ludique qui pourrait être accueilli sur les différentes places du quartier. On parle d'initiatives citoyennes, le budget participatif en fait parti. On nous indique que certains projets ne sont plus conformes aux projets initiaux. C'est assez gênant.

Question: C'est le cas du projet de lampadaire intelligent. Nous n'avons pas eu de retour.

Dominique Bouisson : Le projet n'a pas été abandonné. Les services techniques métropolitains m'ont indiqué que les lampadaires intelligents allaient être installés rue du Grand Maurian mais sans précision de date pour la prestation.

Laurent Guillemin : Ils ont été commandés et devraient être installés début 2022.

## **IV - Pour la ville apaisée :**

Présentation de Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés (56mn56)

En réponse aux interrogations d'une habitante et avant de présenter le dispositif de la ville apaisée, Didier Jeanjean précise qu'en ce qui concerne le partage équitable de la voirie, la priorité de la municipalité est le piéton qui doit être absolument protégé des vélos, des trottinettes et des voitures. Pour cela, les trottoirs suffisamment grands doivent être aménagés pour répondre à toute forme de handicap. Dans tous les parcs et jardins de la Ville de Bordeaux, un programme - en collaboration avec Oliviers Escot - va être effectué pour les rendre accessible.

-Le cours du Maréchal Gallieni est un cours qui préoccupe la municipalité dans son aménagement mais qui ne relève pas de la seule commune de Bordeaux.

-Du côté des trottinettes en free floating, la situation n'est pas satisfaisante sur Bordeaux (mauvais stationnement, vitesse excessive, anarchie dans l'utilisation...). C'est inacceptable. Afin de remédier à cette situation, des zones de stationnement dédiées à ces engins vont être déployées dans tout Bordeaux. En contrepartie, les opérateurs seront contraints de faire respecter le stationnement et la vitesse.

Concernant les incivilités provoquées par celles et ceux qui circulent à trottinettes, Dominique Bouisson précise qu'il est impossible pour la municipalité de poster un policier municipal derrière chaque utilisateur. Néanmoins, les règles sont rappelées quant un utilisateur est surpris en contrevenant à la loi, en étant en infraction ou en ayant un comportement inapproprié dans la pratique pouvant porter atteinte à la sécurité des autres usagers. Une campagne de sensibilisation, à vocation pédagogique, va être lancée début 2022, afin de rappeler à tous les usagers de la rue le respect des règles et des bons comportements.

Patrick Papadato insiste qu'une première campagne d'affichage a été lancée en septembre qui met en avant que le piéton est le plus fragile, et qu'à ce titre il doit être protégé. Les trottoirs doivent être libérés afin qu'il puisse y circuler sans contrainte. Les pistes cyclables sont quant à elles développées et renforcées afin d'inciter le cycliste à ne pas utiliser le trottoir sur lequel

il n'a rien à y faire et sur lequel la circulation lui est interdite. Un plan marche a été travaillé. Il consiste à enlever les barrières qui entravent la marche des piétons, à rentrer les poubelles, à remettre en service des fontaines à boire, à rajouter des sanisettes et des bancs mais aussi à créer une trame verte...

Didier Jeanjean présente le dispositif. Il indique que l'objectif de ville (et de quartier) apaisée comprend plusieurs actions. Il s'agit d'abord de mieux partager l'espace public :

- Mise en place de zones 30 : l'extension des zones 30 sera poursuivie en intra et en extra-boulevards pour que tout Bordeaux bénéficie d'aménagements apaisés d'ici la fin du mandat avec l'instauration de priorité à droite systématique, suppression des feux, rétrécissement des voies, élargissement des pistes cyclables. À la clé : plus de sécurité, moins de nuisances sonores. Les zones 30 seront développées en intra et extra-boulevards.
- Suppression du trafic de transit dans les quartiers.
- Développement des zones piétonnes : la place accordée aux piétons sera plus importante avec l'agrandissement de la zone piétonne de centre-ville, sa superficie passera d'ici à 2023 de 40 à 65 ha, tout en améliorant le confort des usagers. Les voitures seront ainsi dirigées vers les grands parcs de stationnement. Les horaires de livraison seront davantage encadrés.

Les mobilités douces et alternatives sont également encouragées :

- Programme Bordeaux à grands pas pour rendre la pratique de la marche plus confortable : à Bordeaux, la majeure partie des quartiers se situent à moins de 4 km de la place Pey-Berland. Afin de rendre la marche attractive, la Ville lance l'opération "la ville à grands pas" visant à créer des itinéraires aménagés pour tous les piétons, à l'ombre des arbres, avec des fontaines, des bancs, des trottoirs désencombrés....
- Amélioration de la fiabilité du réseau de transports en commun et du maillage cycliste : 35 km de couloirs bus-vélos seront développés pour permettre des transports en commun plus efficaces et une circulation des cyclistes facilitée.

## Echanges

Question : Vous abordez les boulevards mais quant est-il sur les rues adjacentes ?

Didier Jeanjean : On assiste sur Bordeaux à une évaporation du trafic, Le trafic vélo est en hausse avec + de 30 % de fréquentation en octobre. Cela participe à un désengorgement des boulevards.

Question : La rue Mouneyra est une rue insécurité, chargée, qui subit un fort report de circulation. Son confort doit être amélioré. Une réflexion devrait être menée sur cette axe afin de l'améliorer.

Dominique Bouisson : Il s'agit d'une rue sortante, rectiligne dans laquelle des chicanes ont été installées afin de casser les vitesses. Les travaux sur l'ancienne clinique du Tondu et ceux du groupe scolaire Alphonse Dupeux occasionnent des désagréments que la mairie s'efforce de pallier. Ces travaux contribuent au report de circulation sur la rue Mouneyra qui subit également un trafic de transit.

Question : Concernant la piétonisation, avez-vous pensé aux commerçants ?

Didier Jeanjean : Les expérimentations de piétonisation se feront sur les places que vous choisirez.

Dominique Bouisson : Vous regardez la piétonisation de la place de l'église et de son usage de convivialité. Elle accueille le goûter des enfants. La place restera piétonne et ne sera pas réouverte à la circulation. Une étude est en cours pour en améliorer les usages. Nous serons vigilants au bruit.

Pierre Hurmic : Les habitants nous demandent de plus en plus de piétoniser les places de la ville.

Question : Je suis favorable aux expérimentations. Je fais partie de la commission de consultation boulevards. C'est une expérience qui a des aspects excessivement positifs mais également pervers dont il faut tenir compte. Les études en cours sont infiniment plus mesurées. Leur temporalité est essentielle. Cela change du tout au tout selon les périodes durant lesquelles elles sont réalisées (pendant COVID ou vacances). L'avis de beaucoup d'experts est d'attendre le moyen terme pour savoir quels seront les taux de pollution induits par les bouchons et les dérivations.

Les automobilistes ont besoin de leur voiture. C'est vrai qu'il y a une partie qui prend le vélo, une autre le bus mais ce n'est pas tout le monde et ce n'est pas possible pour tout le monde. Donc, ils passent par ailleurs. Il ne peut pas y avoir qu'une seule solution sur les mobilités mais bien un ensemble de solutions dont on a absolument besoin. C'est un moyen de transversalité de commune à commune.

Les gens n'ont pas deux véhicules par foyer pour le plaisir mais par besoin. Vous les pénalisez. Il faut accompagner, dans la temporalité, la suppression ou la réduction de la voiture et de sa place. Dans l'immédiat, tant que l'on a pas les moyens des contreparties d'infrastructure, ce n'est pas possible. Il faut le prendre en compte et c'est ce que nous vous demandons.

Le questionnaire que vous avez rédigé est binaire. Vous nous proposez qu'une seule alternative. Ici sur le secteur, on va être obligé de supprimer une voiture pour ceux qui en ont deux et qui en ont besoin. On n'a pas de parc de stationnement de longue durée sur le secteur alors qu'il y en a 36 sur Bordeaux. Quelles solutions ? Comment allez-vous faire ? Seriez-vous d'accord pour renégocier après, si la réponse était « oui », des adaptations sur notre territoire ? C'est ce que nous vous demandons. Si c'est « non », le statu quo n'est pas possible. Les gens ne veulent pas les voitures ventouses de l'intra-boulevard.

Vous êtes en train d'envoyer un message à ceux qui sont pour l'instant en période gratuite sur le terrain en disant demain vous allez avoir les voitures ventouses dans la partie qui est payante donc préparez-vous à réclamer le stationnement payant sur votre territoire.

Didier Jeanjean : Vous parlez pour les chiffres de périodes de référence. Je ne parle pas de 2020 car c'était, en effet, une année spécifique. Nous nous appliquons à prendre une étude en rapport à 2019, époque où la ville de Bordeaux était réputée pour être la 3<sup>ème</sup> ville la plus congestionnée de France. Les chiffres que je vous donne sont ceux que les services me communiquent et que je partage aujourd'hui avec vous. Ils sont en open data et accessibles à tous. Je serai ravi que vous me donniez les références de l'étude sur laquelle vous vous appuyez et qui serait visiblement plus mesurée.

Vous dites qu'il n'y a pas qu'une seule solution et vous avez raison. Ce serait une erreur que de ne vous en proposer qu'une.

Vous oubliez de parler des parkings, des parcs relais, des bus à haut niveau de service, de l'auto-partage, du déploiement du Free floating jusqu'à l'extra boulevard. Vous oubliez de parler des efforts qui sont faits sur les piétons avec plus d'un 1M8 sur Caudéran, avec le travail qui est fait sur l'extra boulevard et les rues piétonnes. Vous oubliez de parler de l'ouverture des gares et du travail qui va être fait sur la gare Saint-Jean.

Évidemment qu'il n'y a pas qu'une seule solution. Ce que je vous présente ici, c'est un condensé ; il faut avoir une vision plus élargie et en ce point je vous rejoins.

Ensuite, vous dites que les gens doivent être accompagnés vers la réduction et en même temps dans les mots qui précèdent vous dites que je pénalise les gens qui ont deux véhicules. Alors dites-moi s'il faut accompagner les gens vers la réduction - et donc peut être pénaliser ceux qui ont 2 ou 3 véhicules - ou ne pas ne les pénaliser donc ne pas les accompagner ?

Nous sommes une municipalité qui a été élue sur un programme public. Aujourd'hui, le Maire a déclaré l'urgence climatique. On s'emploie avec précaution et concertation à bien déployer le stationnement pour tenir nos promesses. Les maires adjoints de quartier nous informent qu'il est urgent d'agir et le Maire de Bordeaux souhaite que nous soyons dans l'action rapidement. Jusqu'à preuve du contraire sur la question du stationnement, qu'avez-vous gagné depuis que le processus d'étude du stationnement a été interrompu ? Qu'est ce qui a changé dans votre quotidien ? Rien.

Nous avons consulté 17 683 personnes. Nous avons eu recours à un organisme indépendant, extérieur à la Maire. La Poste a distribué le courrier dans chaque boîte aux lettres des habitants

de Saint-Augustin concernés par le passage au payant. Si vous ne l'avez pas reçu, faites nous en part. Une partie du quartier n'est pas concerné. La différence fondamentale est que cette fois-ci tout le monde a été concerté sur les zones concernées. Ce questionnaire va nous amener à prendre une décision. Cette décision sera celle que les habitants auront choisi à la majorité.

Dominique Bouisson : Globalement les zones concernent la bande de 500 à 600 mètres au-delà des boulevards. Elle part de la barrière de Pessac et va jusqu'au droit du cimetière de la Chartreuse.

Pierre Hurmic : Effectivement tout le monde n'a pas reçu le questionnaire. Seuls les habitants des zones concernées en étaient destinataires. 2 646 réponses ont été reçues. La Poste considère que c'est un taux plutôt élevé par rapport à ce type d'enquête. Le questionnaire sur le stationnement est une nouvelle démarche, un outil démocratique. Il n'y aura pas de décision de prise dans l'immédiat. On attend le dépouillement des questionnaires et on reviendra vers vous. Dernier point, je précise que sur les boulevards, le dioxyde d'azote a baissé de 13%.

Didier Jeanjean : Sur Saint-Augustin, vous subissez les deuxièmes voitures des bordelais qui sont déjà en stationnement payant. Certains viennent sur votre quartier garer leur voiture créant ainsi les voitures « ventouses ». Il faut que la municipalité leur propose des solutions alternatives. Patrick Papadato, avec le directeur de Metpark, a obtenu des tarifs inédits notamment à Mériadeck pour inciter les Bordelais à aller se garer à côté de chez eux et faire en sorte qu'ils ne viennent plus se garer près de chez vous. Les tarifs proposés sont concurrentiels donc incitatifs. Ce travail a été mené sur tous les parkings de la ville avec Metpark. Cette solution est inédite. Elle est le fruit d'une discussion menée avec l'Association.

Question : Vous nous dites que vous avez trouvé des solutions pour que les Bordelais de l'intra-boulevard ne viennent plus se garer dans l'extra-boulevard. Puisque ces solutions sont trouvées, pourquoi les habitants de Saint-Augustin et de Caudéran auraient-ils alors besoin d'un stationnement payant ? De la même façon, nous devons avoir un parking relais autour de Saint-Augustin, notamment pour permettre au personnel et aux visiteurs du CHU de se garer, et nous ne l'avons toujours pas. Pourquoi trouver comme solution uniquement le paiement ? Pourquoi ne pas trouver une solution alternative ? Les gens qui ont des voitures en ont besoin.

Didier Jeanjean : Nous disons la même chose. Si vous ne voulez pas passer au stationnement payant, il suffit de répondre « non » sur le questionnaire que l'on vous a adressé. Nous vous écouterons. Il n'y a pas de parking sur Saint Augustin et je ne peux donc pas obtenir un tarif réduit sur un parking en ouvrage pour les habitants de Saint-Augustin.

Dominique Bouisson : Le CHU, qui pose localement des difficultés par rapport à son voisinage immédiat, a le projet de créer dans son enceinte un parking en silo pour permettre à l'ensemble des usagers, des visiteurs de pouvoir y stationner. Ce projet technique ne peut pas émerger à court terme. Il sera une des réponses possibles à l'engorgement et à la tension du secteur.

## V- Les projets d'aménagements et le cadre de vie

### A) Le projet de requalification de la rue Léo Saignat (1h47mn)



Les principes de l'aménagement sur la partie centrale de la rue Léo Saignat entre la rue des Belles-Iles et la place Campeyraut consistent à l'élargissement du trottoir à 2 m du côté sud, l'élargissement de la voie pour améliorer la circulation, avec la création d'une bande cyclable dans le sens montant (du rond-point de Campyeraut vers l'avenue Jeanne d'Arc), la création le long des façades de places de stationnement, avec arbres intercalés, la création d'un plateau au carrefour de la rue Rigoulet afin de sécuriser la sortie de la rue et la création d'une promenade végétalisée sur la partie longeant l'EPIDE, autorisée aux vélos. Cette configuration de l'espace permettra d'éloigner la circulation des façades des habitations. Le projet prévoit la plantation de 37 arbres.

Dominique Bouisson indique que la mise en œuvre du chantier de requalification n'interviendra pas avant le mois de septembre 2022 pour des raisons de délais administratifs et juridiques.

### Echanges :

Question : La place Campeyraut est-elle intégrée au projet ?

Dominique Bouisson : Je confirme que la place est intégrée au projet de requalification.

Ludovic Baron : La place Campeyraut est un giratoire. Sur les délaissés de voirie, il est prévu de réaliser des bandes plantées, des cheminements piétons. L'idée est de pouvoir s'y poser. On est sur un parvis de giratoire.

Question : Je suis riverain de cette rue. Cela fait plusieurs fois que le chantier est reporté. J'alerte sur la dangerosité de cette rue, du manque d'entretien de la chaussée et des caniveaux. Les bus roulent dans les caniveaux et nous aspergent d'eau, de boue ou de cailloux. En attendant ces travaux, que comptez-vous faire ?

Dominique Bouisson : Des contraintes juridiques de marché public sont à l'origine de ce nouveau retard. Pour autant, cela ne veut pas dire que les choses doivent rester en état. Nous allons regarder cela près afin d'y remédier.

Question : Qu'avez-vous prévu au débouché de la piste cyclable ? A cet endroit, c'est mortifère. Il faut prévoir un autre débouché. Je pense que l'on doit pouvoir utiliser en piste cyclable la rue des Belles-Iles qui descent pour rattraper ensuite la vélo-rue Jean-Renaud Dandicolle. Pourrait-on prévoir d'avoir une vraie piste cyclable dans cette rue ?

Dominique Bouisson : Les cyclistes utilisent déjà la rue Mestrezat. J'ai constaté qu'à partir de cette patte d'oie, les cyclistes descendaient par la rue des Belles-Iles puis empruntent la rue Mestrezat afin de rejoindre la rue Jean-Renaud Dandicolle. Votre proposition a été entendue par les services qui vont l'étudier.

### B) Le projet d'aménagement de la rue Descartes (1h56mn)

Dominique Bouisson indique avoir reçu de nombreux mails et courriers à l'encontre des travaux engagés dans cette rue. Dans ces missives, il lui est fait reproche d'imposer la végétalisation de cette rue contrairement aux souhaits des riverains. Pour rappel historique, au mois d'avril dernier, les riverains de la rue Descartes s'inquiétaient de savoir ce qu'il allait devenir de la rue dont les travaux avaient été suspendus en raison de la crise sanitaire de la COVID mais pour autant pas abandonnés. C'est une rue très belle par les immeubles qui la borde mais avec une chaussée et des trottoirs en piteuse état. Dans le cadre de cette rénovation, il était envisagé de végétaliser les trottoirs. Majoritairement favorables initialement à la végétalisation, la tendance s'est inversée par crainte de voir les places de stationnement supprimées.



A présent les travaux ont débuté. La rue Descartes, située à proximité du stade dans un quartier art-déco, représente 320 mètres de linéaire à aménager. Le projet de voirie prévoit de ne pas changer la géométrie de la rue : la largeur trottoir est conforme aux normes PMR ; la largeur chaussée est de 3,30 m et elle permet la circulation des vélos ; la largeur des places de stationnement est de 2 m. Les matériaux retenus pour la réalisation des travaux : la chaussée sera en enrobé, les trottoirs en cales mosaïques ; les places de stationnement et entrées de garages en cales et les bordures granit. Le projet prévoit également le maintient de 47 places de stationnement. 12 places sont supprimées non pas pour planter des arbres mais pour répondre aux exigences de la Loi de 2019 sur les mobilités qui oblige à reculer le stationnement des carrefours à 5 mètres afin de libérer la visibilité des piétons.

Au total, 26 grosses fosses alignées seront plantées d'arbres à haute tige pour composer la rue dans la trame urbaine du quartier. 4 petites fosses d'accompagnement avec de la végétation basses seront créées. Un travail sur les essences caduques est en cours. Il est attendu des fosses en pied d'immeuble.

Du mobilier urbain est prévu : des potelets au droit des passages piétons, des arceaux vélos, des corbeille de propreté aux intersections avec la rue Vercingétorix et de l'avenue du Parc de Lescure, des bancs à l'intersection avec la rue Vercingétorix.

Les travaux réseaux (modernisation Enedis/dévoiement Regaz) sont programmés d'octobre 2021 à juin 2022. Ceux de voirie et de plantations sont prévusquant à eux de septembre 2022 à novembre/décembre 2023.

#### **Echanges :**

Géraldine Amouroux : C'est une proposition séduisante si elle ne suprime pas de places de stationnement pour les riverains. Je comprends la mise en conformité avec la loi. Personnellement, je souhaiterais qu'il y ait bien plus d'aménagements de ce type sauf s'ils prennent sur la voie publique. Côté budget participatif, un certain nombre de projets de ce format avaient été présentés et retenus mais, pour des raisons administratives ou autres, ils n'ont pas évolués dans le bon sens.

Dominique Bouisson : Il s'agit en l'occurrence d'un chantier ancien qui a accumulé beaucoup de retard en raison de la crise sanitaire. Cette rue est très belle.

Géraldine Amouroux : Je partage votre avis. Juste pour rassurer celles et ceux qui trouveraient que ce n'est pas un bon aménagement, dans le mandat précédent, il a été fait un peu la même chose rue de la Dauphine, à Caudéran, avec des évolutions par rapport au projet initial. Aujourd'hui, on peut dire que c'est une réussite. Il faut qu'il y est quand même de la circulation, dans la rue, peut-être pas à 30km/h mais plutôt - comme dans une zone de rencontre - à 20 km/h afin que les piétons ne se sentent pas en danger.

Question : J'habite rue Descartes. Elle est dans un état lamentable. La rue a été plusieurs fois éventrée : travaux d'électricité, puis d'eau. Aujourd'hui, on subit à nouveaux des travaux. En avril, vous avez annoncé des travaux d'aménagement, de végétalisation et la suppression de places de parking. Vous avez sollicité le sentiment des riverains. Nous n'avons pas eu de retour sur les avis exprimés et nous n'avons pas eu connaissance du plan présenté ce soir.

Dominique Bouisson : Majoritairement, les réponses ont été négatives quant à la végétalisation de la rue en raison de la suppression du stationnement. Quand je parle d'une dizaine d'arbres, je parle effectivement d'arbres ou d'arbustes qui seront plantés en fonction du sous-sol. Ce qui compte, ce sont les espaces supprimés par rapport aux places de stationnement.

Les autres arbres dont il est question vont être implantés sur des délaissés. La loi nous fait obligation de dégager les carrefours et donc de supprimer certaines places de stationnement. On va profiter des espaces ainsi libérés pour implanter du mobilier urbain, un arbre, etc. Sur les cônes de visibilité de la rue, le stationnement sera de fait supprimé.

Pierre Hurmic : La plupart du temps, les retours des habitants sont très positifs suite à la végétalisation d'une place. Les étés caniculaires sont plus supportables et on gagne en température l'été. Il existe une demande générale de la végétalisation de la ville.

Question : Quand est-il des 9 arbres déracinés rue Albert Thomas ? La vitesse est excessive dans cette rue.

Dominique Bouisson : Les souches ont été enlevées ; je me renseigne sur la replantation. Concernant la vitesse, je vais sensibiliser la Police Municipale.

Question : Vous annoncez les zones 30 dans tout Bordeaux mais il y a en ville des marquages au sol indiquant 50 km/h, comme par exemple rue Georges Bonnac. Quand est-il ?

Pierre Hurmic : Vous avez raison mais ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 où 89 % des rues passeront à 30 km/h. Quelques voies pénétrantes resteront à 50 km/h afin de garder de la fluidité pour le trafic de transit.

## **CONCLUSION**

Pierre Hurmic souhaite que progressivement la physionomie du quartier Saint-Augustin soit une physionomie apaisée, avec moins de voitures et davantage de piétons, de bancs... Il remercie les participants et clôture le conseil de quartier.